une chose que j'aimerais dire touchant ce bill et le programme étudié actuellement par la Chambre. Ce dernier sera inutile pour la majeure partie des terres à blé de la Saskatchewan et même pour toutes les Prairies. Les statistiques publiées dans le rapport annuel du ministère pour l'année financière 1968-1969, à propos de la loi sur l'assurance-récolte, le montrent à l'évidence. Je suis surpris que le gouvernement ne se soit pas davantage attaché à améliorer la loi de façon à ce qu'elle puisse offrir une meilleure garantie.

D'après le rapport, le nombre de cultivateurs visés pendant la période pertinente, en Saskatchewan, s'élevait à 12.343. Je n'ai pas les chiffres exacts, mais cela représente, je crois, environ le sixième des cultivateurs actifs de cette province. Nous devons sûrement nous demander, comme le gouvernement d'ailleurs, pourquoi un programme d'assurance-récolte, en vigueur depuis aussi longtemps que celui-ci, ne sert qu'un petit nombre de cultivateurs dans la province de l'Ouest canadien qui comprend la plus grande région agricole à l'ouest des Grands lacs. Si le gouvernement l'ignore, alors peut-être puis-je le lui dire, d'une façon générale. L'une des principales raisons tient aux normes d'après lesquelles les récoltes sont établies. Le cultivateur prend une assurance en fonction de ses récoltes passées. Celles-ci donnent une moyenne si peu élevée que le cultivateur n'a pas alors avantage à s'assurer. Autrement dit, le programme établit un niveau de récolte si bas, aux fins de l'assurance, que cela équivaut presque à une mauvaise récolte. C'est précisément pour cette raison que l'assurance-récolte n'a pas été aussi efficace qu'on l'aurait pensé dans les Prairies, et singulièrement en Saskatchewan.

J'ai assisté à des réunions convoquées par les municipalités et au cours desquelles les agriculteurs ont soigneusement étudié l'ensemble du programme à partir de données actuarielles et ont conclu qu'ils ne pouvaient pas y recourir. A vrai dire, presque tout le centre-ouest de la Saskatchewan ne participe pas au régime. Le gouvernement provincial n'a pas étendu le programme à cette région et n'a pas non plus fait de démarches à cette fin. Je ne jette pas tout le blâme sur la province, mais je blâme aussi les gouvernements fédéral et provinciaux, les administrateurs du régime et ceux qui sont chargés d'en faire un instrument utile pour les agriculteurs de l'Ouest du Canada et, en vérité, de tout le pays.

Je le répète, l'examen des chiffres permet de constater une extension de l'application du régime dans certaines régions, mais non dans d'autres. Il faut se demander pourquoi. Nous devons supposer que les agriculteurs d'une région sont tout aussi désireux de bénéficier de l'assurance-récolte que ceux d'une autre. J'exhorte donc le ministre, et en son absence je m'adresse à son secrétaire parlementaire, à prendre les dispositions nécessaires pour enquêter sur la situation, afin que le régime d'assurance profite à la majorité des agriculteurs.

• (12.30 p.m.)

Je voudrais traiter maintenant des propositions de la Commission de planification de l'agriculture canadienne. Nous osons croire que le gouvernement ne les acceptera pas, mais elles n'en sont pas moins dignes de commentaires. On y trouve des principes directeurs. La Commission recommande l'institution par le Conseil consultatif national de l'agriculture, encore inexistant, d'un organisme

indépendant, chargé d'évaluer la structure actuarielle du programme d'assurance-récolte au Canada et d'en faire connaître les résultats chaque année au cours d'une conférence nationale dont l'établissement est prévu ailleurs dans le rapport.

Je ne sais trop si une revue annuelle s'impose. Peutêtre. La Commission de planification semble persuadée de la chose. En tout cas, une revue du programme en question par des gens compétents s'imposerait sûrement. La majorité de ces personnes devraient se recruter dans les associations agricoles et les organismes provinciaux. Elles devraient examiner les résultats du programme du point de vue des agriculteurs. La Commission de planification a recommandé entre autres:

En 1975, un comité fédéral-provincial devrait créer un organisme indépendant qui aurait pour tâche d'évaluer l'efficacité et l'à-propos du programme d'assurance-récolte et, plus particulièrement, de faire des recommandations au sujet de l'extension ou de l'abrogation du programme de subventions actuel.

La Commission de planification semble se préoccuper autant de la subvention que de tout le reste. Il est bon de signaler qu'elle insiste dans deux de ses recommandations, sur l'examen des résultats du programme en question. Faute de temps, je ne vous parlerai pas de l'essentiel du rapport. Le gouvernement devrait néanmoins y voir une preuve de la nécessité d'un examen approfondi du programme. La Commission de planification recommandait également:

L'abandon immédiat du programme de la LAAP.

On ne devrait pas supprimer la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies avant de l'avoir efficacement remplacée. Nous ne devrions pas envisager sérieusement de mettre fin à ce programme car le programme d'assurance-récolte ne constitue pas un instrument de remplacement efficace. Il est impraticable dans la majeure partie de la région où l'assurance-récolte est nécessaire.

En Saskatchewan l'assurance-récolte existe dans la région présentant les rendements et les niveaux de production les plus élevés. Elle n'est pas utilisée dans les régions présentant de grands écarts de production d'une année à l'autre. Je ne pense pas qu'il soit possible d'abandonner actuellement le programme d'assistance à l'agriculture. La Commission fait également une autre recommandation:

Un montant équivalent à la subvention annuelle payée en vertu de la LAAP devrait être employé au programme de stabilisation des prix du grain des Prairies.

Dans cette recommandation, la Commission confond pommes et oranges. Le programme d'assistance à l'agriculture des Prairies est un excellent programme d'assurance-récolte. Le programme de stabilisation du blé, comme l'a fait remarquer le ministre responsable de la Commission de blé, est un programme de stabilisation des revenus et non pas un programme d'assurance-récolte. De même, un programme d'assurance-récolte n'est pas un programme de stabilisation des revenus proprement dit. Je signale ce point car la Commission a fait ces recommandations dont j'espère que le gouvernement ne tiendra pas compte. Nous devrions conserver le programme d'assistance à l'agriculture des Prairies tant que nous n'aurons pas un programme d'assurance-récolte approprié. Le gouvernement n'a aucun droit d'utiliser cet argent à d'autres fins.

[M. Gleave.]